

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNÉ**  
**ARRONDISSEMENT DE NANCY**

**DECISION DU PRESIDENT n° 20-003**  
**au titre de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**Objet :** Participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellan »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment le II *de son article I* visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 10 avril 2020 en Visio conférence concernant sa participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellan » initiée par le conseil départemental de Meurthe et Moselle ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, la communauté de communes décide d'acquérir 19 000 masques certifiés afnor qui seront remis à chaque habitant du territoire dans le cadre de la commande initiée par le conseil départemental.

**Article 2 :**

La communauté de communes s'engage à verser 21 850 euros au conseil départemental de Meurthe et Moselle pour sa participation à l'achat des masques.

**Article 3 :**

La communauté de communes s'engage à ce que les crédits correspondants soient repris au budget 2020 ;

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, publiée et à Monsieur le Receveur de Essey les Nancy.

*Cette décision est rendue exécutoire par*

*- Transmission en Préfecture de Meurthe et Moselle le 7 avril 2020*

*- Information à l'ensemble des élus du conseil communautaire.*

*- Mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

A Champenoux, le 10 avril 2020

Le Président,  
Claude THOMAS

